

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 19/09/2008 la mise à jour annuelle 2007 et occasionnelle suite à l'extension du plafond, du dossier d'information relatif au programme d'émission de billets de trésorerie émis par SNI S.A.

Les principales caractéristiques du programme susmentionné sont :

- Ancien plafond de l'émission: 1 000 000 000 dirhams.
- Nouveau plafond de l'émission: 2 000 000 000 dirhams.
- Valeur nominale : 100 000 dirhams.
- Maturité : de 10 jours à un an.
- Taux d'intérêt : Négociable, déterminé à chaque émission en fonction des conditions du marché.
- Organisme responsable du placement : Attijariwafabank.

Les émissions se feront au gré de l'émetteur après l'obtention du visa du CDVM. La mise à jour du dossier d'information visée par le CDVM est tenue à la disposition du public au siège de l'SNI S.A et auprès des établissements chargés de recueillir les souscriptions.

Par ailleurs, elle sera disponible sur le site du CDVM:
www.cdvm.gov.ma.

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/034/2008

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières